

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 8 janvier 2020 portant dissolution de la brigade territoriale de Monistrol-sur-Loire et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Bas-en-Basset (Haute-Loire)

NOR : INTJ2000094A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) est dissoute à compter 1^{er} février 2020. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Bas-en-Basset est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Bas-en-Basset exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Monistrol-sur-Loire	Monistrol-sur-Loire	(Dissolution)
Bas-en-Basset	Bas-en-Basset Beauzac Boisset Saint-Pal-de-Chalençon Tiranges Valprivas	Bas-en-Basset Beauzac Boisset Monistrol-sur-Loire Saint-Pal-de-Chalençon Tiranges Valprivas